



Aime-la-Plagne
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Accusé de réception en préfecture
073-200055762-20241217-DEC2024-035-AU
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Décision du Maire n°2024-035

Objet : Demande de subvention – Caisse des Dépôts : étude technique et économique concernant le projet d'ascenseur valléen

Corine Maironi-Gonthier, Maire de la Commune d'Aime-la-Plagne, Officier de l'ordre national du mérite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2023 qui charge Madame le Maire de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel que soit le montant ;

Considérant la possibilité de déposer une demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts afin de financer une partie de l'étude d'actualisation technique et économique concernant le projet d'ascenseur valléen,

DECIDE :

Article 1 :

De déposer une demande de subvention pour 27 208.50 € auprès de la Caisse des Dépôts, en vue du financement d'environ un tiers de l'étude d'actualisation technique et économique concernant le projet d'ascenseur valléen, dont le coût total s'élève à 90 695 € HT.

Article 2 :

La présente décision sera portée à l'information des membres du Conseil municipal, inscrite dans le registre des décisions et publiée sur le site internet de la Commune, aime-la-plagne.fr.

Article 3 :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Ce recours peut être réalisé par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Aime-La-Plagne, le 17 décembre 2024,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier

